



Préavis municipal

Concernant la gestion et les comptes 2022 de la bourse communale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Rapport de gestion

Lors de chaque séance du Conseil, les Conseillers municipaux informent sur leurs dicastères. Ce chapitre ne reprend pas ces communications en détail et résume les activités importantes de l'année écoulée.

- Après plus de deux années de covid, l'accueil des nouveaux citoyens a de nouveau pu avoir lieu. L'année 2022 correspond à un retour à la normale dans les activités communales.
- L'éclairage public du quartier villas a été remplacé. Il s'agit d'un projet qui avait été reporté depuis plusieurs années et qui a pu être concrétisé à un moment opportun du fait de la hausse des prix de l'électricité et des attentes en matière d'économie d'énergie. Comme le règlement du fonds d'encouragement pour le développement durable ainsi que le programme d'attribution l'autorisent, une partie des coûts a été financée par le fonds.
- En matière de routes et chemins, nous avons mis l'accent sur la réfection du Chemin de la Cigogne, du chemin menant à la déchetterie et d'un petit chemin à l'ouest du village.
- En matière de travaux publics, la Municipalité a octroyé le mandat à un bureau d'ingénieurs pour l'étude de l'assainissement des réseaux souterrains du Secteur Petit Montborget – Route d'Orges.
- Des travaux limités ont été réalisés au niveau des bâtiments communaux. Le principal investissement a consisté en l'aménagement d'un espace repas à la Grande salle. Cette mesure permet de pérenniser les revenus locatifs à la suite de l'arrêt de la location de la salle de travaux manuels par l'ASIGE.
- Après une enquête complémentaire, le Plan d'affectation communal (PACom) a été accepté par le Conseil général le 10 octobre 2022. La Municipalité a transmis les documents pour l'approbation au Canton. Au moment de l'édition du rapport de gestion, nous attendons encore la décision du Canton. Un préavis sera présenté ultérieurement au Conseil général sur le dépassement du crédit d'investissement.
- Le réservoir a été formellement vendu en 2022. Le gain net sur la vente a été porté au fonds de réserve de l'eau potable, après déductions des frais liés à la vente.
- La Municipalité a préparé les changements en matière informatique. Les choix ont été finalisés au début 2023 et les premiers contrats signés. Le changement de plateforme aura lieu au cours de l'été 2023.

- La Municipalité a décidé de reconduire l'emprunt lié à la Grange communale de CHF 1'330'000 à un taux de 1.2 % pour une durée de 10 ans, sans amortissement. Avec l'emprunt de CHF 1'500'000 à 10 ans avec un taux d'intérêt de 0.7 % pour les travaux « En Pierre », la Municipalité a assuré un financement à long terme à des conditions favorables. Toutefois, les coûts des emprunts vont augmenter prochainement vu que deux crédits correspondant à environ CHF 1,1 million arriveront à échéance au 2ème semestre 2023.
- Du fait du franchissement de seuils, la TVA a été appliquée pour la première fois en 2022 aux factures des taxes d'épuration des eaux claires et eaux usées selon la méthode forfaitaire.

2. Comptes communaux 2022

En 2022, la bourse communale présente un total de charges de CHF 2'768'412.86 et un total de recettes de CHF 2'776'637.71. Cela représente un excédent de revenus de CHF 8'224.85 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 159'941. Cette différence s'explique en partie par les rentrées fiscales 2022 qui ont été plus conséquentes qu'initialement estimées lors du budget ainsi que par des travaux de rénovation sur les bâtiments communaux moins importants que prévus. Si la vente du réservoir d'eau potable a engendré un gain net, celui-ci a été porté aux réserves et n'a pas d'influence sur le résultat.

Compte de fonctionnement

Administration – Les charges concernant les transports publics sont en augmentation ces dernières années pour CHF 21'170 pour 2022 contre CHF 18'234 pour 2021.

Impôts – Les impôts perçus concernant les personnes physiques présentent une légère diminution par rapport à 2021. Ils sont tout de même plus élevés qu'estimé lors de l'établissement du budget 2022.

Service financier – A la suite de la réception du décompte provisoire de péréquation 2022, nous devrions encore payer environ CHF 98'000 pour la péréquation directe et CHF 10'400 pour la réforme policière. Nous devrions en revanche recevoir environ CHF 3'100 pour la cohésion sociale. Le décompte définitif suivra courant 2023, prenant cette fois-ci en compte d'éventuelles dépenses thématiques.

Terrains – Le renouvellement de crédit à un taux d'intérêt de 0 % concernant la parcelle 54, auprès d'un autre établissement, a considérablement réduit la charge d'intérêt pour l'année 2022.

Forêts – Il y a eu peu de travaux d'entretien et d'exploitation de la forêt en 2022. Par conséquent, il n'y a pas eu de vente de bois pour l'année 2022. Des travaux d'exploitation importants ont lieu en 2023, conformément au budget.

Bâtiments communaux – Le covid étant désormais derrière nous, les locations de refuge et grande salle ont repris une cadence ordinaire portant les rentrées à environ CHF 22'000 contre CHF 15'000 en 2021 concernant le refuge. Un dépassement du budget est constaté pour l'entretien de l'église. En effet, une panne du moteur de remontée du poids de l'horloge a été réparée. Les divers frais concernant l'église sont en partie refacturés à la commune d'Orges. L'amortissement de CHF 63'100 au chapitre de la grange communale¹ est effectué pour la dernière fois en 2022. Cette dernière a

¹ CHF 60'000 pour le poste 352 « Grange communale » et CHF 3'100 pour le poste 359 « Chauffage ».

atteint au bilan sa valeur d'estimation fiscale et a, par la même occasion, été transférée au patrimoine financier, alors que jusqu'à fin 2021, elle se trouvait au patrimoine administratif.

Routes – Le chemin de la Cigogne a nécessité une réfection importante, afin de le rendre à nouveau praticable. Deux autres chemins ont été refaits à l'occasion de ces travaux. L'éclairage public du quartier villa a été remplacé.

Parcs, promenade et cimetière – Le budget pour l'entretien est légèrement dépassé, une pergola ayant été installée sur la place de jeux.

Réseau d'égouts et épuration – Un nouveau compte a été ouvert, la commune décomptant dorénavant la TVA pour l'épuration. Les entrées sont également plus importantes à la suite d'une augmentation des taxes nécessaires afin de couvrir les frais. Malgré cette augmentation, ce domaine affecté reste déficitaire.

Instruction publique et cultes – Une augmentation est constatée dans le domaine de l'enseignement, tant dans l'enseignement primaire que dans l'enseignement secondaire.

Sécurité sociale – Nous recevons du RAdEGE un retour de CHF 13'978.20 découlant du décompte 2022. Les décomptes sont réajustés en fonction du nombre d'enfants effectif bénéficiant du réseau d'accueil ainsi que des subventions reçues.

Service des eaux – Conformément au préavis amendé 2020/32, le réservoir communal de Giez a été vendu à l'association intercommunale ACRG. Après déduction des frais liés à cette vente, un gain net de CHF 356'416.61 a directement été attribué au fonds de réserve affecté pour l'eau. Il convient également de noter que ce domaine affecté est déficitaire.

Ecritures de boucllement

- Amortissements comptables : CHF 214'520, dont CHF 30'000 d'amortissements supplémentaires
- Attribution à fonds de réserve : CHF 412'392.77, dont CHF 356'416.61 de gain net sur le réservoir
- Prélèvement à fonds de réserve : CHF 27'340.33

Bilan

- Les fonds débiteurs douteux sont augmentés de CHF 40'020.45 à CHF 184'327.45. Ces fonds sont augmentés ou diminués selon les chiffres préconisés par l'ACI ainsi que sur la base des factures encore ouvertes.
- La Grange communale est désormais présentée à la valeur fiscale dans le patrimoine financier.
- Conformément au préavis 2022/14, le fonds scolaire et bibliothèque populaire est à présent présenté dans les fonds de réserve.

Conclusion sur les comptes 2022

- La clôture des comptes 2022 présente un excédent de revenu de CHF 8'224.85, viré à capital.
- La commune dégage une marge nette d'autofinancement de CHF 282'384.
- Les comptes 2022 de la bourse communale laissent apparaître un résultat avant amortissement supplémentaire de CHF 38'224.85.

Au vu de ce qui précède, nous remercions toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement de la commune et vous proposons d'accepter les comptes 2022 tels que présentés et d'en donner décharge aux vérificateurs. Les comptes ont été révisés par la fiduciaire BFF & Associés SA.

3. CONCLUSION

Vu ce qui précède la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE GIEZ

- vu le préavis municipal 2023 / 18
- entendu le rapport de la Commission de gestion-finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- 1) D'accepter la gestion et les comptes 2022 de la bourse communale.
- 2) De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2022 ainsi qu'à la Commission de gestion finances pour son rapport.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

J. F. Jeannin



La Secrétaire :

C. Pavid